

**Politique d'éthique et de bonnes pratiques éditoriales de  
la Faculté de finances, gouvernement et relations  
internationales – FIGRI**

**FIGRI**

Universidad  
**Externado**  
de Colombia

**FACULTAD DE FINANZAS, GOBIERNO  
Y RELACIONES INTERNACIONALES**

**VERSION EN FRANÇAIS**

Conformément à la législation de la République de Colombie et de la Communauté andine, la seule version juridiquement valide de cette politique est celle rédigée en espagnol. L'Universidad Externado de Colombia a traduit ce document en anglais, en français et en portugais uniquement afin de faciliter l'interaction avec les auteurs et les évaluateurs internationaux. En cas de divergence entre la version espagnole et les versions dans d'autres langues, la version espagnole prévaudra toujours.

# **Politique d'éthique et de bonnes pratiques éditoriales de la Faculté de finances, gouvernement et relations internationales – FIGRI**

## **Pilier de la Recherche Transformative**

**Héctor Gonzalo Ordóñez Matamoros**

Doyen

Faculté de finances, gouvernement et relations internationales

**Jerónimo Delgado Caicedo**

Rédacteur en chef du magazine OASIS

Coordinateur du Groupe de Recherche OASIS – Observatoire pour l'Analyse des Systèmes  
Internationaux  
École des relations internationales

**Andrés Macías Tolosa**

Rédacteur en chef du magazine OPERA

Coordinateur du Groupe de Recherche OPERA - Observatoire des politiques, de l'exécution  
et des résultats de l'administration publique  
École de gouvernement et de politique publique

**Carlos Armando Mejía Vega**

Coordinateur du Groupe de recherche ODEON - Observatoire d'économie et d'opérations  
numériques  
École de finance et de commerce international

**Javier Hernando Sandoval Archila**

Rédacteur en chef du magazine ODEON

École de finance et de commerce international

**Blanca Janneth Parra Villamil**

Coordinateur de la gestion de la recherche  
Centre de recherche et de projets spéciaux (CIPE)

**Adriana León Torres**

Coordination et assistant éditorial

Novembre 2025

## Contenu

1. Présentation des politiques .....	4
2. Objectif et portée .....	4
3. Cadre réglementaire de référence .....	5
4. Principes directeurs .....	6
5. Indépendance éditoriale et équité .....	7
6. Responsabilités éthiques des rédacteurs, des membres du comité éditorial et de l'équipe de soutien éditorial .....	8
7. Modèle d'évaluation par les pairs .....	10
7.1. Étapes du processus éditorial .....	10
7.2. Responsabilités éthiques des évaluateurs .....	11
7.3. Transparence, diversité et amélioration continue du processus d'examen .....	12
7.4. Mécanismes de conflit ou de mauvaise conduite en révision .....	12
8. Auteurs, contributions et ordre d'attribution .....	13
8.1. Critères d'auteur .....	13
8.2. Ordre d'auteur .....	13
8.3. Pratiques d'attribution inacceptables .....	14
8.4. Responsabilité et transparence dans la rédaction .....	14
8.5. Reconnaissance du soutien et du financement .....	15
8.6. Procédure en cas de litiges ou de plaintes concernant l'auteur .....	15
9. Originalité et redondance .....	16
9.1. Pratiques non originales .....	16
9.2. Détection et gestion du plagiat et de la duplication .....	16
9.3. Publications redondantes .....	17
9.4. Utilisation responsable du matériel précédemment publié .....	17
9.5. Engagement des auteurs .....	18
10. Utilisation éthique et responsable de l'intelligence artificielle .....	18
11. Conflits d'intérêts .....	19
11.1. Types de conflits d'intérêts .....	19
11.2. Déclaration des conflits par les auteurs .....	19
11.3. Déclaration de conflits par les critiques et les éditeurs .....	20
11.4. Procédure pour les conflits détectés .....	20
11.5. Transparence et dossier public .....	21
12. Financement, parrainage et accès libre .....	21
12.1. Déclaration de financement et de parrainage .....	21
12.2. Utilisation éthique du parrainage et du soutien institutionnel .....	22
13. Données, matériaux et reproductibilité .....	22
13.1. Disponibilité, reproductibilité et principes FAIR .....	22
13.2. Éthique, confidentialité et protection des données .....	23

13.3. Procédure en cas de manipulation ou de falsification suspectée de données .....	24
13.4. Réutilisation éthique et préservation numérique .....	24
14. Corrections, expressions d'inquiétude et rétractations.....	25
14.1. Typologie des actions post-publication .....	25
14.2. Procédure générale pour les erreurs ou irrégularités .....	26
14.3. Critères pour publier une correction .....	26
14.4. Cas de non-coopération et de renversement .....	26
15. Plaintes, appels et litiges éditoriaux .....	27
15.1. Types de plaintes.....	27
15.2. Procédure générale pour les griefs et appels.....	28
15.3. Procédure de signalement d'une faute professionnelle .....	28
15.4. Règlement des différends entre les parties .....	29
15.5. Plaintes de lecteurs ou de tiers .....	29
15.6. Enregistrement et amélioration continue .....	29
16. Propriété intellectuelle et droit d'auteur.....	29
16.1. Droits d'auteur.....	30
16.2. Publication, utilisation et licence en libre accès.....	31
16.3. Utilisation de matériaux tiers.....	32
17. Préservation et garde des informations éditoriales.....	32
18. Dispositions générales et validité de la police .....	33
18.1. Autorité responsable .....	33
18.2. Diffusion et conformité .....	33
18.3. Révision, approbation et entrée en vigueur .....	34
18.4. Déclaration finale .....	34
19. Références .....	34

## **1. Présentation des politiques**

En prenant la transformation actuelle de l'écosystème scientifique et éditorial comme référence, les universités et centres de recherche font face à des défis croissants liés à l'intégrité, à la transparence et à la responsabilité dans la génération, la communication et la diffusion des connaissances. L'expansion des modèles en libre accès, l'intégration d'outils d'intelligence artificielle, la pression sur la productivité académique et la complexité des processus d'attribution et d'évaluation ont engendré de nouvelles tensions éthiques et méthodologiques. Ces circonstances nécessitent des directives claires garantissant la qualité, l'indépendance et la confiance dans la production éditoriale, garantissant que chaque publication reflète les valeurs institutionnelles et les principes de rigueur académique, de pluralité et de respect du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle.

Dans ce cadre, la Faculté de Finances, Gouvernement et Relations Internationales de l'Universidad Externado de Colombia adopte cette Politique d'Éthique et de Bonnes Pratiques Éditoriales comme instrument directeur pour ses revues, livres de recherche et de diffusion ainsi que des recueils de thèses de master et de doctorat. Ce document consolide les principes, règles et procédures qui régissent la gestion éditoriale à toutes ses étapes, promouvant l'intégrité scientifique, la transparence, l'équité et la responsabilité. Elle cherche également à renforcer la culture éditoriale responsable et à l'aligner sur les normes nationales et internationales de science ouverte, d'éthique dans la publication et d'utilisation responsable de l'intelligence artificielle.

## **2. Objectif et portée**

L'objectif de cette politique est de promouvoir une culture d'intégrité académique, de transparence et de responsabilité partagée dans les processus éditoriaux de FIGRI, en veillant à ce que les publications reflètent rigoureusement et fidèlement les résultats, méthodes et arguments de la recherche. Cette politique est conforme aux principes d'intégrité du dossier académique, qui visent à garantir l'exactitude, la traçabilité et la permanence du contenu scientifique, garantissant que le patrimoine historique des publications du corps professoral constitue un témoignage vérifiable et fiable de l'avancement des connaissances dans les domaines de la finance, du gouvernement, des relations internationales et des disciplines connexes.

Le champ d'application de cette politique inclut les processus éditoriaux et académiques des revues scientifiques OASIS, OPERA et ODEON, ainsi que des revues populaires, des livres de recherche et de diffusion FIGRI et des collections de mémoires de master et de doctorat. Cette dernière ne peut être publiée que lorsqu'elle est recommandée par les jurys d'évaluation, cette recommandation étant consignée dans le dossier correspondant et bénéficiant de l'approbation du comité éditorial.

Son application s'étend à toutes les étapes du cycle éditorial, de la soumission des manuscrits à la post-publication, et implique tous les acteurs internes et externes du processus : auteurs, éditeurs, évaluateurs et évaluateurs, comités éditoriaux, équipes de soutien éditorial (correcteurs, traducteurs, concepteurs de maquettes, assistants éditoriaux et autres collaborateurs).

FIGRI et ses publications respectent les dispositions établies dans la [Politique éditoriale de l'Universidad Externado de Colombia](#), ainsi qu'aux [directives et organigrammes du Comité d'éthique des publications](#) (COPE) et aux normes éthiques et d'intégrité adoptées par les principaux éditeurs universitaires internationaux. De plus, elle applique les [Directives de COPE sur la rétractation](#) afin d'assurer la justesse et la transparence du dossier académique, et intègre les meilleures pratiques en matière d'auteur, d'évaluation par les pairs, de conflits d'intérêts, de préservation numérique, d'accès libre et d'utilisation responsable de l'intelligence artificielle, conformément aux dispositions de la Politique sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les processus éditoriaux et académiques des revues, des livres et des recueils de thèses de master et de doctorat de la Faculté de finances, gouvernement et relations internationales (FIGRI).

### 3. Cadre réglementaire de référence

Cette politique d'éthique et de bonnes pratiques éditoriales de FIGRI repose sur les cadres juridiques, institutionnels et internationaux qui favorisent l'intégrité académique, la transparence et la responsabilité dans la communication scientifique. Les principaux instruments de référence incluent :

#### Instruments institutionnels

- Politique éditoriale de l'Université Externado de Colombia : guide les pratiques éditoriales, les responsabilités et les critères de qualité institutionnels applicables aux publications de l'université.
- La politique sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les processus éditoriaux et académiques des revues, livres et recueils de thèses de master et de doctorat de la Faculté de finances, de gouvernement et de relations internationales (FIGRI) : établit des principes, des limites et des procédures spécifiques pour l'utilisation responsable des outils d'IA dans les processus éditoriaux de la Faculté.

#### Instruments nationaux

- Constitution politique de la Colombie, article 15 : droit à l'habeas data et à la vie privée.
- Loi 23 de 1982 et Décision andine 351 de 1993 : droit d'auteur et propriété intellectuelle.
- Loi 1581 de 2012 : régime général de protection des données personnelles.

- Politique nationale d'open science 2022–2031 (MinCiencias), adoptée par la Résolution 0777 de 2022, qui promeut l'accès libre, la transparence et la collaboration scientifique.

### **Instruments et initiatives internationaux**

- *Déclaration de Singapour sur l'intégrité de la recherche* (2010) : principes d'honnêteté et de responsabilité scientifique.
- Code de conduite COPE (Committee on Publication Ethics, 2023) : *normes internationales d'éthique éditoriale*.
- *Initiative d'accès libre de Budapest* (2002) et Plan S : Promotion de l'accès libre et de la science responsable.

### **4. Principes directeurs**

Les revues scientifiques OASIS, OPERA et ODEON, ainsi que les revues populaires, les livres de recherche et de diffusion et les collections de thèses de master et de doctorat de FIGRI, sont régies par les principes directeurs suivants, qui guident toutes les étapes du processus éditorial et s'appliquent aux sections suivantes de cette politique :

- I. **Transparence** : les résultats des décisions éditoriales, telles que les corrections, les rétractations et les déclarations officielles, doivent être divulgués de manière claire et liés aux documents ou articles correspondants, garantissant que le dossier académique reflète des informations exactes et vérifiables, sans compromettre la confidentialité des dossiers ni des participants au processus éditorial.
- II. **Traçabilité** : des archives complètes de toutes les versions du manuscrit, les communications avec les auteurs et les évaluateurs, les décisions éditoriales et toute autre documentation pertinente doivent être conservées, sans éliminer les informations historiques, garantissant ainsi l'intégrité et la vérifiabilité du dossier éditorial.
- III. **Proportionnalité** : les mesures adoptées par le Comité éditorial doivent être cohérentes avec la gravité de l'affaire ou de la situation, afin de garantir que les mesures correctives soient adéquates et équitables.
- IV. **Responsabilité partagée** : les décisions sont prises de manière collégiale par les responsables compétents, y compris le rédacteur en chef et le comité éditorial, le cas échéant, et en informant les institutions affiliées ou les financeurs selon la nature de l'affaire.
- V. **Préservation du dossier académique** : Aucune action éditoriale ne doit supprimer les informations historiques, les versions antérieures ou les identifiants tels que le DOI. Toutes les actions correctives sont intégrées sous forme de documents complémentaires liés au dossier original.

- VI. **Communications vérifiables** : Toutes les publications, corrections, rétractations et communications officielles doivent être documentées et vérifiables, garantissant un historique transparent et traçable des actions éditoriales.
- VII. **Équité et indépendance** : les décisions éditoriales sont prises pour garantir l'absence de partialité, d'impartialité, d'équité et de protection contre les conflits d'intérêts, favorisant un traitement équitable pour tous les participants au processus éditorial.
- VIII. **Confidentialité** : les informations sensibles des auteurs, évaluateurs, évaluateurs et membres de l'équipe éditoriale sont strictement protégées, garantissant que les données partagées ne soient pas divulguées sans autorisation.
- IX. **Amélioration continue** : Les processus éditoriaux doivent être régulièrement évalués afin d'identifier des opportunités d'amélioration, de mettre à jour les pratiques et procédures, et d'assurer la conformité aux normes internationales d'éthique, d'intégrité et de qualité éditoriale.

## 5. Indépendance éditoriale et équité

Les revues, livres et recueils de thèses de master et de doctorat de la FIGRI garantissent une indépendance éditoriale totale à toutes les étapes du processus de publication. Les décisions éditoriales sont fondées exclusivement sur des critères de pertinence académique, d'originalité, de rigueur méthodologique, de clarté argumentative et de contribution au domaine disciplinaire, sans ingérence de sponsors, institutions, organisations politiques ou annonceurs.

Cette indépendance s'étend également aux sources de financement ou de parrainage : les résultats de la recherche et les décisions éditoriales doivent être basés uniquement sur des critères académiques et scientifiques, sans contraintes externes ni influences économiques, institutionnelles ou personnelles. Tout conflit d'intérêts possible doit être signalé au comité éditorial pour évaluation.

Les rédacteurs et membres des comités éditoriaux agissent avec autonomie intellectuelle, libres de pressions économiques, institutionnelles ou personnelles, et s'engagent à préserver l'intégrité scientifique et la transparence du contenu publié. Les décisions d'accepter, d'examiner ou de rejeter un manuscrit ne répondent qu'aux critères de qualité académique et aux politiques établies par l'université et le corps professoral.

L'équité et la non-discrimination sont des principes transversaux des processus éditoriaux du corps professoral. Tous les manuscrits sont évalués de manière impartiale, sans distinction d'identité, nationalité, affiliation institutionnelle, genre, orientation sexuelle, race, ethnie, religion, idéologie, statut social, handicap ou langue maternelle des auteurs. Ce même engagement s'étend aux éditeurs, évaluateurs et évaluateurs, aux comités éditoriaux et aux équipes de soutien éditorial, qui doivent agir avec respect, professionnalisme et objectivité.

L'équipe éditoriale favorise la diversité et l'inclusion à toutes les étapes du processus de publication, encourageant la soumission de manuscrits issus de différentes régions géographiques, disciplines et perspectives académiques, ainsi qu'une participation équilibrée d'auteurs issus de différents genres et horizons. Cette ouverture vise à renforcer l'échange de connaissances au niveau mondial, en favorisant notamment la visibilité des chercheurs du Sud global et des communautés académiques historiquement sous-représentées, en cohérence avec les principes d'équité, de pluralité et d'internationalisation du corps professoral.

Les processus éditoriaux de la faculté sont régis par les principes établis dans le Code [de conduite et les Meilleures Pratiques pour les Éditeurs de Revues](#) ainsi que dans les [Pratiques Fondamentales du Comité d'Éthique des Publications](#) (COPE), qui établissent comme responsabilités fondamentales des éditeurs :

- Garantir l'indépendance du processus éditorial.
- Prévenir et gérer les conflits d'intérêts.
- Agissez avec équité, intégrité et transparence.
- Promouvoir l'égalité de traitement et la diversité académique.

En cohérence avec ces références, la FIGRI réaffirme son engagement à renforcer un espace de publication exempt d'interférences extérieures, transparent, inclusif et rigoureux, où l'excellence académique, l'intégrité scientifique et le respect de la pluralité de la pensée critique prévalent.

## **6. Responsabilités éthiques des rédacteurs, des membres du comité éditorial et de l'équipe de soutien éditorial**

L'équipe éditoriale des publications FIGRI est composée du rédacteur en chef, des rédacteurs, du comité éditorial et de l'équipe de soutien éditorial, composée de correcteurs, traducteurs, concepteurs de maquettes, assistants éditoriaux et autres collaborateurs liés au processus de publication. Dans certains cas, des éditeurs invités peuvent également être nommés pour coordonner les numéros ou éditions spéciales, qui assumeront les mêmes obligations éthiques et de confidentialité établies dans cette politique.

Tous les membres de l'équipe éditoriale sont responsables d'assurer l'intégrité, la transparence et la qualité à chaque étape du processus éditorial, de la réception des manuscrits à la publication et à la préservation du contenu. Ses actions doivent être régies par les principes institutionnels d'éthique, d'indépendance et d'équité, ainsi que par des normes internationales de bonnes pratiques éditoriales. Ces responsabilités incluent un engagement envers l'impartialité, la responsabilité, le respect de la propriété

intellectuelle et le respect des politiques de la FIGRI sur l'intégrité académique et l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle.

## 1. Responsabilités des rédacteurs et du comité éditorial

- Sélectionnez des évaluateurs appropriés, avec une formation et une expérience vérifiables dans le domaine du manuscrit.
- Abstenez-vous de participer aux décisions en cas de conflits d'intérêts personnels, professionnels ou institutionnels.
- Fonder les décisions éditoriales sur des opinions académiques et/ou scientifiques, ainsi que sur des critères de qualité, d'originalité, de pertinence et de contribution au domaine disciplinaire.
- Maintenir la confidentialité concernant les manuscrits, les avis et toutes les informations générées lors du processus d'évaluation et de publication.
- Promouvoir le respect entre les auteurs, les critiques et les autres membres de l'équipe éditoriale, agissant comme médiateurs en cas de divergences.
- Veillez au respect des politiques institutionnelles en matière d'éthique, d'intégrité académique et d'utilisation responsable de l'intelligence artificielle.
- Superviser la traçabilité et le registre documentaire du processus éditorial, garantissant la transparence, la conservation et la protection des informations sur les plateformes institutionnelles et le dossier éditorial.

## 2. Responsabilités de l'équipe de soutien éditorial

L'équipe de soutien éditorial, composée de correcteurs, traducteurs, concepteurs de maquettes, assistants éditoriaux et autres collaborateurs, en coordination avec les éditeurs et le Comité éditorial, a les fonctions suivantes :

- Soutenir la gestion technique et administrative du processus éditorial, en veillant au respect des délais établis et à une communication rapide avec les auteurs et les évaluateurs.
- Garantir la bonne application des normes éditoriales, de style et de format définies par la FIGRI et l'Universidad Externado de Colombia.
- Maintenir la confidentialité des manuscrits et des informations issues de leur traitement.
- Veillez à l'intégrité du contenu lors des étapes de correction, traduction, conception et mise en page, en évitant toute modification non autorisée.
- Inscrivez et conservez dans le dossier éditorial la documentation technique associée à chaque publication, conformément aux politiques de préservation éditoriale.

## 7. Modèle d'évaluation par les pairs

Les revues et livres FIGRI appliquent un système d'évaluation par les pairs en double aveugle, reconnu internationalement comme un mécanisme essentiel pour garantir la qualité, l'objectivité et la crédibilité des publications scientifiques. Dans ce modèle, auteurs et évaluateurs restent anonymes tout au long du processus, afin d'éliminer les biais liés à l'identité, à l'affiliation ou au prestige institutionnel.

L'objectif du processus est d'assurer la rigueur méthodologique, la solidité théorique, la pertinence thématique et la contribution originale des manuscrits dans les domaines de la finance, du gouvernement et des relations internationales. L'évaluation par les pairs est également conçue comme un exercice de collaboration académique et de responsabilité éthique visant à renforcer la qualité des connaissances scientifiques des publications du corps professoral.

### 7.1. Étapes du processus éditorial

1. Évaluation préliminaire : après réception du manuscrit, le Comité éditorial effectue une revue initiale afin de vérifier la conformité aux exigences formelles, éthiques et thématiques, ainsi que sa cohérence avec la ligne éditoriale de la publication. À cette étape, un contrôle initial du plagiat, de la duplication, de la manipulation de données ou de l'utilisation inappropriée de l'intelligence artificielle est assuré, conformément à la Politique sur l'utilisation de l'Intelligence Artificielle dans les processus éditoriaux et académiques des revues et ouvrages de la Faculté de Finance, Gouvernement et Relations Internationales (FIGRI). Seuls les manuscrits qui réussissent cette revue sont examinés par des pairs externes.
2. Attribution des évaluateurs : chaque manuscrit sera évalué par au moins deux spécialistes externes sélectionnés pour leur compétence académique, leur indépendance et l'absence de conflit d'intérêts. Dans le cas de manuscrits correspondant à des revues ou livres populaires, des relecteurs internes peuvent être désignés, conformément aux critères définis par le rédacteur en chef ou par le Comité éditorial. Lorsque les opinions présentent des divergences substantielles, le rédacteur en chef ou le comité éditorial peut nommer un troisième évaluateur, dont l'évaluation servira de base pour guider la décision finale.
3. Processus d'évaluation : les évaluateurs prépareront un avis détaillé et raisonné incluant des observations conceptuelles, méthodologiques et éditoriales, ainsi qu'une recommandation générale : accepter, accepter avec modifications ou rejeter. Les observations doivent être formulées de manière constructive, objective et

respectueuse, dans le but de contribuer à l'amélioration du manuscrit. Selon le type de publication, les évaluateurs recevront le format d'évaluation correspondant.

Pendant le processus, les évaluateurs maintiennent une confidentialité absolue et s'abstiennent de divulguer ou d'utiliser les informations contenues dans les textes. Ils doivent également se conformer aux directives pour l'utilisation responsable de l'intelligence artificielle établies pour les publications FIGRI.

4. Décision éditoriale : le rédacteur en chef, avec le Comité éditorial, prend la décision finale en fonction des avis reçus et des critères de qualité scientifique, d'originalité et de pertinence thématique.

Lorsque des ajustements sont demandés, les auteurs doivent soumettre une nouvelle version du manuscrit accompagnée d'un rapport de réponse. La revue de cette version peut être réalisée par les évaluateurs eux-mêmes ou par l'équipe éditoriale, selon le type et l'étendue des modifications.

5. Communication et transparence : le résultat du processus est communiqué aux auteurs de manière claire et respectueuse, en expliquant les raisons de la décision. L'équipe éditoriale maintient une communication constante, confidentielle et transparente à toutes les étapes du processus.

Si les auteurs ne sont pas satisfaits de la décision, ils peuvent déposer un appel formel conformément à la procédure décrite à l'article 15 ([Réclamations, appels et litiges éditoriaux](#)).

Ce processus est régi par les principes de confidentialité, d'impartialité, d'indépendance et de transparence, conformément aux [Pratiques Fondamentales du Comité d'Éthique des Publications \(COPE\)](#) et aux [Lignes directrices de Meilleures Pratiques pour les Éditeurs de Revues](#) de la même organisation.

## 7.2. Responsabilités éthiques des évaluateurs

Les évaluateurs jouent un rôle crucial pour garantir l'intégrité académique des publications FIGRI. Leurs responsabilités incluent :

- Évaluer les manuscrits avec objectivité, indépendance et respect pour les auteurs.
- Soutenez leurs observations sur des arguments académiques ou scientifiques clairs et vérifiables.
- Déclarez tout conflit d'intérêts (financier, académique, institutionnel ou personnel) et abstenez-vous de participer lorsque cela est approprié.

- Respectez la confidentialité absolue des manuscrits reçus et abstenez-vous d'utiliser ou de diffuser des informations non publiées.
- Respecter les dispositions de la Politique sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les processus éditoriaux et académiques de FIGRI.
- Exprimer les avis dans les formats fournis par le corps enseignant et dans les délais établis, ou faire un rapport en temps opportun de toute éventualité qui l'empêche.

### **7.3. Transparence, diversité et amélioration continue du processus d'examen**

Les publications de FIGRI favorisent la diversité géographique, disciplinaire et de genre au sein de sa banque d'évaluateurs, encourageant la participation de chercheurs et de membres de communautés académiques issus de différents contextes et régions du monde.

Le Comité de Rédaction évalue périodiquement le fonctionnement du système d'évaluation afin d'intégrer des améliorations, de mettre à jour les critères et d'adopter les meilleures pratiques internationales, garantissant en permanence la confidentialité du processus.

### **7.4. Mécanismes de conflit ou de mauvaise conduite en révision**

En cas de détection de comportements contraires à l'éthique éditoriale, tels que plagiat, manipulation d'identité, détournement d'informations, biais délibéré, falsification d'avis, usurpation d'identité d'évaluateurs ou utilisation inappropriée de l'intelligence artificielle, le Comité éditorial appliquera une procédure progressive et documentée basée sur les organigrammes COPE :

1. Identification et enregistrement de l'incident : le rédacteur en chef ou un membre du comité éditorial documente l'affaire et en informe le rédacteur en chef, qui ouvre un dossier confidentiel contenant les preuves disponibles (e-mails, avis, dates, documents, captures, etc.).
2. Vérification préliminaire : le comité éditorial analyse les informations et détermine si le soupçon est fondé ou non.
3. Notification au critique : s'il existe des indications raisonnables, la personne concernée est informée, garantissant la confidentialité et le droit de réponse.
4. Évaluation par le comité éditorial : les preuves sont analysées et il est décidé s'il y a eu une faute éthique, en classant leur gravité (légère, modérée ou grave).

5. Mesures correctives ou punitives : selon le cas, le Comité éditorial peut annuler l'avis, nommer de nouveaux évaluateurs, exclure temporairement ou définitivement l'évaluateur, notifier son institution et enregistrer le dossier dans le dossier éditorial.
6. Communication et clôture de l'affaire : les parties concernées sont informées de la résolution, préservant la confidentialité.

Cette procédure garantit la procédure régulière, la proportionnalité et la traçabilité, réaffirmant l'engagement de la FIGRI envers l'éthique, l'impartialité et la confiance dans l'évaluation académique et scientifique de ses publications.

## **8. Auteurs, contributions et ordre d'attribution**

Les revues, livres et recueils de thèses de master et de doctorat de la FIGRI reconnaissent l'attribution académique comme un droit intellectuel et une responsabilité éthique. Toute personne inscrite comme auteur doit avoir participé de manière substantielle et vérifiable à la conception, au développement et à la rédaction du manuscrit.

### **8.1. Critères d'auteur**

Une personne ne doit être reconnue comme auteur que si elle remplit toutes les conditions suivantes :

- Contribuer de manière significative à la conception ou à la conception de l'étude, ou à l'acquisition, à l'analyse ou à l'interprétation des données.
- Participer activement à la rédaction du manuscrit et à la revue critique de son contenu intellectuel.
- Pour approuver la version finale pour publication.
- Assumer la responsabilité partagée de l'intégrité et de la précision de l'œuvre dans son ensemble.

Ceux qui ont fourni un soutien technique, institutionnel ou administratif, sans répondre aux critères ci-dessus, doivent être mentionnés dans la section « Remerciements », avec le consentement expresse des personnes mentionnées.

### **8.2. Ordre d'auteur**

L'ordre des auteurs doit refléter l'ampleur réelle de leurs contributions et être défini par consensus avant la soumission du manuscrit. Tout changement ultérieur d'ordre, de numéro ou d'affiliation nécessitera l'autorisation écrite de toutes les parties et l'approbation du rédacteur en chef.

Les différends ou différends sur la paternité seront résolus conformément aux organigrammes COPE, selon la procédure suivante :

- Demande formelle de correction, avec une déclaration signée de tous les coauteurs justifiant la modification.
- Vérification individuelle du consentement par l'éditeur.
- Analyse du cas par le comité éditorial en cas de désaccords.
- Intervention de l'institution d'affiliation ou de financeur, si le conflit persiste.
- L'enregistrement et la traçabilité de la décision finale, qui doivent être exprimés dans une note éditoriale ou une correction ultérieure si le manuscrit a déjà été publié.

### **8.3. Pratiques répréhensibles de l'auteur**

Conformément à COPE, FIGRI considère les pratiques suivantes comme répréhensibles :

- Auteur fantôme : omettre les personnes ayant contribué de manière substantielle.
- Attribution des dons : Inclure les personnes qui n'ont pas participé de manière significative, dans des optiques de reconnaissance, de réciprocité ou de hiérarchie.
- Auteur invité ou coercitif : ajouter des auteurs pour profiter de leur prestige ou sous la pression institutionnelle, sans qu'ils n'aient réellement contribué.

Si le Comité éditorial détecte des signes de ces pratiques, il appliquera la procédure COPE pour les soupçons d'auteur inapproprié, qui inclut :

- Détection initiale et documentation de l'affaire.
- Demande de clarification aux auteurs et examen des preuves.
- Évaluation interne pour déterminer s'il y a eu une erreur ou une inconduite éthique.
- Communication avec les institutions affiliées aux auteurs ou les financeurs si l'irrégularité est confirmée, si un conflit persistant survient ou si le comité éditorial le considère comme tel.
- Adoption de mesures proportionnelles, qui peuvent inclure le rejet du manuscrit, la suspension du processus, la correction ou la rétractation, et l'exclusion temporaire des auteurs concernés.

### **8.4. Responsabilité et transparence dans la rédaction**

Les auteurs doivent s'assurer que toutes les personnes concernées remplissent les critères d'auteur et qu'aucune personne n'est omis ou incorporée de manière indûe.

L'auteur correspondant agit comme principal intermédiaire avec l'éditeur ou l'équipe de soutien éditorial et est responsable de l'exactitude des contributions, de l'intégrité du manuscrit et de la communication efficace avec les co-auteurs.

Au moment de l'acceptation, chaque auteur doit signer la licence d'utilisation conformément au format fourni par le corps professoral, indiquant que :

- Approuve la version finale du manuscrit
- Assume la responsabilité publique de son contenu
- Accepter les conditions éthiques et juridiques des publications FIGRI
- Autorise la publication dans la revue, le livre ou la collection de thèses correspondant

### **8.5. Reconnaissance du soutien et du financement**

Toute source de financement, assistance technique ou institutionnelle reçue pendant la recherche doit être explicitement indiquée dans la section « Remerciements » ou dans la section « Financement » du travail.

Les personnes ou organisations ci-dessus doivent donner leur consentement préalable. L'omission intentionnelle de ces reconnaissances constitue une faute éthique pouvant entraîner une correction ou une rétractation ultérieure.

### **8.6. Procédure en cas de litiges ou de plaintes concernant l'auteur**

En cas de litiges concernant l'inclusion, l'exclusion ou l'ordre des auteurs, le Comité éditorial agira conformément aux organigrammes de COPE pour les conflits d'auteur. Le processus sera le suivant :

- Réception formelle de la demande ou de la plainte, accompagnée de preuves.
- Avis à toutes les parties impliquées et possibilité de présenter leur position.
- Évaluation du Comité de rédaction : si le conflit n'est pas résolu en interne, il sera transmis aux institutions correspondantes.
- Décision et mesures proportionnelles : suspension du processus si le manuscrit est en cours d'examen, ou émission de correction, d'expression de préoccupation ou de rétractation s'il a déjà été publié.
- La faculté veille à ce que toutes les procédures soient menées dans la confidentialité, l'impartialité, la procédure régulière et la traçabilité.

Grâce à ces dispositions, FIGRI veille à ce que la reconnaissance de la paternité soit fondée sur des critères éthiques, vérifiables et transparents, et que les conflits soient

résolus par des procédures équitables et documentées, conformément aux normes internationales d'intégrité scientifique.

## **9. Originalité et redondance**

Les publications FIGRI ne publient que des manuscrits originaux et inédits, qui n'ont pas été soumis simultanément à l'évaluation dans d'autres publications ou diffusés totalement ou partiellement dans une autre langue.

Le principe d'originalité exige que chaque œuvre apporte de nouvelles connaissances ou des interprétations innovantes, soutenues par des bases théoriques et méthodologiques vérifiables, sans reproduire substantiellement les recherches antérieures du même auteur ou de tiers.

### **9.1. Pratiques non originales**

Voici des fautes éthiques liées à l'originalité :

- Plagiat : copie totale ou partielle de textes, idées, données, chiffres ou résultats sans attribution appropriée.
- Auto-plagiat : réutilisation substantielle d'œuvres déjà publiées sans citation appropriée.
- Publication dupliquée ou redondante : soumission ou publication de manuscrits substantiellement similaires dans différents médias ou langues.
- Fragmentation : division artificielle d'une recherche unitaire en plusieurs manuscrits pour augmenter le nombre de publications.
- Traduction non déclarée : publication de versions traduites sans référence à la source originale ni à l'autorisation.

Ces comportements peuvent conduire au rejet du manuscrit, à la rétractation ou à des actions institutionnelles selon sa gravité.

### **9.2. Détection et gestion du plagiat et de la duplication**

Tous les manuscrits font l'objet d'un logiciel de détection de similarité et d'une revue éditoriale détaillée. En cas de coïncidences importantes, la procédure de COPE sera suivie pour les cas de « plagiat suspecté dans un manuscrit soumis » ou de « publication suspectée de redondant ou de duplique », garantissant transparence et procédure régulière dans l'évaluation éditoriale :

1. Vérification initiale : Le rédacteur en chef ou le comité de rédaction analyse le rapport de similarité afin de déterminer si les coïncidences sont légitimes ou constituent des signes d'inconduite éthique.

2. Communication à l'auteur : la situation est rapportée et une explication formelle est demandée avec la documentation correspondante.
3. Évaluation éditoriale : le comité éditorial détermine s'il s'agit d'une erreur mineure ou d'une faute grave :
  - En cas d'erreur mineure, une correction sera demandée avant de poursuivre le processus.
  - En cas de faute délibérée, le manuscrit sera rejeté et la décision consignée dans le dossier éditorial.
4. Notification institutionnelle : si une infraction grave ou récidivée est confirmée, l'institution ou l'entité de financement correspondante sera informée.

Lorsque le manuscrit a déjà été publié, la procédure sera conforme aux directives du COPE, en appliquant le mécanisme correspondant de rétractation, d'expression de préoccupation ou de correction formelle, selon la nature et la gravité de l'affaire.

### **9.3. Publications redondantes**

Si une duplication partielle ou une référence artificielle de la même étude est suspectée, le comité éditorial :

1. Comparez textes, hypothèses, tableaux, figures et résultats pour déterminer le degré de chevauchement.
2. Ils demanderont des explications et des versions antérieures aux auteurs.
3. Elle se résoudra selon les résultats suivants :
  - Si le chevauchement est dûment cité et complémentaire, le manuscrit poursuivra son processus.
  - Si la duplication est importante ou non déclarée, elle sera rejetée et les revues ou éditeurs concernés seront informés.
4. Toutes les preuves seront déposées dans le dossier éditorial correspondant.

### **9.4. Utilisation responsable du matériel précédemment publié**

Les auteurs doivent obtenir les autorisations nécessaires pour reproduire des figures, tableaux ou fragments d'œuvres protégées par le droit d'auteur, même s'ils sont les leurs. Toute réutilisation doit inclure la référence complète à la source originale et, le cas échéant, la licence correspondante (*Creative Commons, accord de transfert de droits d'auteur, etc.*).

L'utilisation non autorisée de matériel protégé par le droit d'auteur constitue une grave inconduite éthique et peut entraîner la suppression ou la rétractation du manuscrit.

## **9.5. Engagement des auteurs**

Lors de la soumission d'un manuscrit, les auteurs doivent remplir et soumettre les documents suivants, fournis par l'équipe éditoriale :

1. Formulaire de déclaration d'originalité et de responsabilité d'auteur, par lequel ils indiquent que :
  - L'ouvrage est original, inédit et n'est pas en cours d'évaluation dans une autre publication.
  - Toutes les sources, données et références ont été citées de manière complète, exacte et vérifiable.
  - Les résultats présentés n'ont pas été fabriqués, manipulés ou publiés auparavant.
  - Ils assument la responsabilité individuelle et collective de la complétude, de l'exactitude et de la véracité du contenu du manuscrit.
2. Format de CV d'auteur, qui inclut des informations institutionnelles, la contribution spécifique de chaque auteur et les coordonnées nécessaires au processus éditorial et d'indexation.

Le non-respect de ces déclarations ou le non-respect des formulaires requis peut entraîner la suspension du processus éditorial, l'exclusion temporaire des futurs appels à publication et/ou à la notification aux institutions affiliées ou aux entités de financement, conformément à la gravité de l'affaire et aux dispositions de cette politique.

## **10. Utilisation éthique et responsable de l'intelligence artificielle**

Les revues, livres et recueils de thèses de master et de doctorat de la FIGRI reconnaissent la pertinence croissante des outils d'intelligence artificielle (IA) dans la recherche, la rédaction et les processus de gestion éditoriale. Cependant, leur utilisation doit être régie par les plus hauts standards d'éthique, de transparence, de traçabilité et de responsabilité académique.

Par conséquent, les publications de la faculté respectent pleinement la Politique sur l'utilisation de l'Intelligence Artificielle dans les processus éditoriaux et académiques des revues et ouvrages de la Faculté de Finance, Gouvernement et Relations Internationales (FIGRI), qui établit les principes, limites et bonnes pratiques applicables aux auteurs, relecteurs, éditeurs et équipes de soutien éditorial.

Toute mention ou utilisation d'outils d'IA doit être explicitement indiquée dans le manuscrit ou dans le processus éditorial correspondant, afin de garantir que ces technologies ne remplacent pas l'auteur humain, ne modifient pas l'intégrité des données ni ne compromettent l'originalité du contenu.

Toute violation de cette politique sera traitée conformément aux procédures établies par le Comité éditorial et aux dispositions institutionnelles sur l'éthique et l'intégrité académique.

## **11. Conflits d'intérêts**

Les revues scientifiques OASIS, OPERA et ODEON, ainsi que les revues populaires et les recueils de recherche, de diffusion et de thèses de FIGRI, promeuvent l'intégrité, la transparence et la crédibilité du processus éditorial. Conformément à ces principes, toutes les parties prenantes impliquées – auteurs, éditeurs, évaluateurs, évaluateurs, comités éditoriaux et équipes de soutien éditorial – doivent déclarer clairement, complètement et en temps opportun tout conflit d'intérêts susceptible d'influencer, ou sembler influencer, l'objectivité de leur travail ou de leurs décisions éditoriales.

Cette politique est fondée sur les *Pratiques fondamentales du Comité d'éthique des publications* (COPE), qui établissent qu'un conflit d'intérêts existe lorsqu'une relation ou une circonstance personnelle, académique, financière ou institutionnelle peut affecter le jugement professionnel ou donner une perception de parti pris dans le processus éditorial ou dans la publication des résultats.

### **11.1. Types de conflits d'intérêts**

Dans ses processus éditoriaux, FIGRI reconnaît les catégories suivantes de conflits d'intérêts :

- Financier : financement direct, subventions, contrats, honoraires, cabinets de conseil, participations ou autres avantages économiques issus de la publication ou des résultats de recherche.
- Académiques ou intellectuels : liens collaboratifs, compétition ou antagonisme académique entre auteurs, évaluateurs ou éditeurs (par exemple, co-auteur récent, rivalité disciplinaire ou différences théoriques substantielles).
- Personnel ou professionnel : amitié, parenté, soumission au travail, inimitié manifeste ou toute circonstance pouvant compromettre l'impartialité de l'évaluation.
- Institutionnel : lorsqu'une personne agit au nom d'une organisation qui peut bénéficier ou être affectée par les résultats ou la publication de la recherche.

### **11.2. Déclaration des conflits par les auteurs**

Lors de la soumission d'un manuscrit, tous les auteurs doivent remplir la Déclaration de conflits d'intérêts, précisant toute relation susceptible d'être jugée pertinente pour l'interprétation ou la diffusion des résultats. Ces informations seront présentées dans un document séparé lors de la soumission et, si nécessaire, seront incluses dans le manuscrit sous la section « Déclaration des conflits d'intérêts ».

S'il n'y a pas de conflits, les auteurs doivent indiquer expressément : « Les auteurs déclarent qu'il n'y a pas de conflits d'intérêts. »

L'omission ou le mensonge dans cette déclaration constitue une grave faute éthique et peut entraîner la révision ou la rétractation du manuscrit, conformément aux directives de COPE concernant la rétractation.

### **11.3. Déclaration de conflits par les critiques et les éditeurs**

Avant d'accepter une critique, les évaluateurs doivent déclarer tout conflit d'intérêts possible avec les auteurs ou avec le contenu du manuscrit, y compris les relations antérieures de collaboration ou de concurrence directe. En cas de conflit, le critique doit rejeter l'invitation ou informer l'éditeur de la réaffectation.

De même, les éditeurs et les membres du Comité éditorial doivent s'abstenir d'intervenir dans l'évaluation des manuscrits dans lesquels ils entretiennent des liens personnels, professionnels ou institutionnels avec les auteurs, ou des intérêts susceptibles de compromettre leur impartialité.

### **11.4. Procédure pour les conflits détectés**

Dans le cas où un conflit d'intérêts est identifié pendant ou après le processus éditorial, le Comité éditorial appliquera les organigrammes de COPE pour les conflits d'intérêts non déclarés, en suivant les étapes décrites ci-dessous :

1. Identification et enregistrement : le rédacteur en chef ou tout membre du comité éditorial signalera le soupçon et ouvrira un dossier confidentiel.
2. Vérification préliminaire : le comité éditorial évaluera les preuves afin de déterminer l'existence et la pertinence du conflit.
3. Demande de clarification : l'auteur, le critique ou l'éditeur impliqué sera invité à fournir une explication écrite.
4. Évaluation collégiale : le comité éditorial décidera si le conflit affecte la validité du processus ou l'intégrité du manuscrit.
5. Mesures correctives : selon la gravité de l'affaire, des mesures peuvent être prises telles que :
  - Réaffectation des réviseurs ou éditeurs
  - Avertissement formel et acte d'incident
  - Publication d'une correction, d'une expression de préoccupation ou d'une rétractation, si le manuscrit a déjà été publié.

Dans tous les cas, la confidentialité, la traçabilité et la proportionnalité des mesures adoptées seront garanties.

### **11.5. Transparence et dossier public**

Le Comité éditorial peut inclure, le cas échéant, une note « Déclaration de conflits d'intérêts » dans les publications ou dans les informations institutionnelles des comités éditoriaux, en tant que pratique de transparence et de responsabilité.

La faculté réaffirme son engagement envers la prévention, l'identification et la gestion éthique et responsable des conflits d'intérêts, dans le cadre de processus éditoriaux intégrés et transparents visant à renforcer la confiance dans la production académique et scientifique.

## **12. Financement, parrainage et accès libre**

Dans le processus éditorial des revues scientifiques OASIS, OPERA et ODEON ; de magazines populaires ; de livres de recherche et de diffusion ; et des collections de mémoires de master et de doctorat de FIGRI, un engagement total envers la transparence, l'intégrité et l'accès au savoir est maintenu. Toutes les publications sont gérées à but non lucratif et visent à assurer une diffusion responsable, éthique et rigoureuse de la production académique.

### **12.1. Déclaration de financement et de parrainage**

Les auteurs doivent déclarer toutes les sources de financement ou de soutien reçues lors du processus de recherche ou éditorial, y compris les subventions, subventions, contrats, soutien logistique ou matériel, ainsi que toute forme de parrainage.

La déclaration doit préciser :

- Nom complet de l'entité de financement ou de sponsor.
- Numéro ou code de projet ou de contrat, le cas échéant.
- Implication ou degré d'influence du sponsor dans la conception, la collecte des données, l'analyse ou la publication.

Si la recherche n'a pas reçu de financement externe, la phrase « Cette recherche n'a pas reçu de financement spécifique d'organismes publics, commerciaux ou à but non lucratif » doit être expressément incluse.

L'omission ou le mensonge dans cette déclaration constitue une grave inconduite éthique, selon les *Directives COPE sur le financement et les remerciements* (2023).

## **12.2. Utilisation éthique du parrainage et du soutien institutionnel**

En cas de collaboration avec des entités extérieures (organisations internationales, agences de coopération, secteur public ou privé), les auteurs doivent veiller à ce que :

- La participation du sponsor n'a pas influencé la conception, l'analyse ou l'interprétation des résultats.
- Les données et conclusions sont présentées honnêtement, complètement et sans censure.
- Le parrainage est reconnu de manière transparente, sans but promotionnel ni publicitaire.

Le non-respect de ces directives sera considéré comme une violation de l'intégrité scientifique et sera traité conformément aux procédures éthiques établies par les publications FIGRI.

## **13. Données, matériaux et reproductibilité**

Dans le processus éditorial des revues scientifiques OASIS, OPERA et ODEON ; de magazines populaires ; de livres de recherche et de diffusion ; et des collections de thèses de master et de doctorat de FIGRI, la disponibilité et la gestion correcte des données et des matériaux de recherche sont encouragées, afin d'assurer la vérifiabilité et la reproductibilité des résultats, éléments fondamentaux pour l'intégrité et la qualité des connaissances produites.

Conformément aux *Pratiques fondamentales du Comité d'éthique des publications* (COPE), aux Principes FAIR (*Trouvable, Accessible, Interopérable, Réutilisable*) et à la Recommandation de l'UNESCO sur la science ouverte (2021), les auteurs doivent veiller à ce que les données, matériaux et méthodes soutenant leurs recherches puissent être consultés, vérifiés et réutilisés par la communauté scientifique, tant que cela ne viole pas les droits à la vie privée. Confidentialité ou propriété intellectuelle.

### **13.1. Disponibilité, reproductibilité et principes FAIR**

Les auteurs doivent inclure, au moment de la soumission, une déclaration de disponibilité des données, indiquant clairement :

- Que les données, codes, questionnaires, instruments ou autres documents soient accessibles publiquement, ainsi que le dépôt ou lien DOI correspondant.
- Si les données sont confidentielles ou restreintes, il faut noter les raisons (par exemple, clauses de confidentialité, accords institutionnels ou informations sensibles).
- Si les données peuvent être partagées sur demande raisonnable, indiquant le contact responsable.

FIGRI encourage les auteurs à appliquer les principes FAIR, en veillant à ce que les données soient :

- Trouvable : identifié par des métadonnées complètes et un identifiant persistant (DOI, Handle, etc.).
- Accessible : disponible dans des dépôts sécurisés, avec des conditions claires d'accès et d'utilisation.
- Interopérable : compatible avec les normes internationales de format et de description.
- Réutilisable : accompagné de licences et de documents suffisants pour une réutilisation éthique et scientifique.

Les manuscrits doivent décrire avec précision la conception méthodologique, les sources de données et les procédures analytiques, afin que d'autres chercheurs puissent reproduire ou vérifier les résultats. Dans la mesure du possible, les auteurs doivent fournir des codes, instruments ou protocoles d'analyse complémentaires dans des annexes ou des dépôts numériques.

En soumettant un manuscrit, les auteurs déclarent que les données et les matériaux :

- Ils sont authentiques, complets, et sont en votre possession ou dans le dépôt déclaré ;
- Ils n'ont pas été fabriqués, modifiés ou modifiés ;
- Elles seront conservées pour un minimum de cinq ans après publication, conformément aux recommandations de COPE et aux *Lignes directrices de l'OCDE pour l'accès aux données de recherche* (2017).

Le comité éditorial peut demander l'accès aux données originales s'il existe des doutes raisonnables quant à la validité des résultats. Le refus injustifié de les fournir peut être considéré comme une grave faute éthique.

### **13.2. Éthique, confidentialité et protection des données**

L'accès aux données doit équilibrer transparence scientifique avec respect des droits humains, de la vie privée et de la sécurité des participants. Par conséquent, les auteurs doivent :

- Anonymiser ou chiffrer des informations personnelles sensibles avant leur diffusion.

- Assurez-vous que la collecte de données bénéficie d'un consentement éclairé et de l'approbation d'un comité d'éthique de la recherche, lorsque cela est applicable.
- Respecter la loi 1581 de 2012 (Colombie) et ses décrets réglementaires sur la protection des données personnelles.
- Évitez de divulguer des informations qui pourraient mettre en danger des communautés, individus ou groupes vulnérables.

FIGRI se réserve le droit de demander des preuves d'approbations éthiques ou de consentements éclairés avant d'accepter un manuscrit pour publication.

### **13.3. Procédure en cas de manipulation ou de falsification suspectée de données**

Lorsqu'il y a des indices de manipulation des données, de fabrication de résultats ou d'incohérences graves entre la méthodologie et les résultats, le corps enseignant applique les organigrammes COPE pour « suspicion de données fabriquées ou falsifiées », suivant les étapes suivantes :

1. Évaluation initiale : le rédacteur en chef ou les évaluateurs signalent le soupçon au comité éditorial.
2. Vérification préliminaire : analyse des matériaux et cohérence entre les résultats et les données rapportées.
3. Demande de clarification : obligation formelle pour les auteurs de soumettre la documentation justificative (bases de données, codes, questionnaires, etc.).
4. Décision éditoriale : si la manipulation ou la falsification est confirmée, le manuscrit sera rejeté ou, s'il a déjà été publié, un processus de rétractation ou de correction sera lancé.
5. Notification institutionnelle : les conclusions peuvent être communiquées aux institutions affiliées ou aux financeurs, selon la gravité de l'affaire.
6. Toutes les décisions seront consignées dans le dossier éditorial et formellement notifiées aux parties concernées.

Cette procédure garantit la diligence raisonnable, la traçabilité et une documentation exhaustive de toutes les actions menées par le Comité de Rédaction.

### **13.4. Réutilisation éthique et préservation numérique**

Lorsqu'ils utilisent des bases de données en libre accès, les auteurs doivent :

- Respectez les licences d'utilisation et attribuez correctement la source originale.
- Citez le DOI ou identifiant persistant des données réutilisées.
- Évitez de combiner des ensembles de données permettant d'identifier des individus ou des groupes.

- Évitez les interprétations trompeuses ou décontextualisées des matériaux réutilisés.

Le non-respect de ces règles peut entraîner des corrections, des expressions de préoccupations ou des rétractations, conformément aux procédures de cette politique.

FIGRI maintient un engagement actif pour la préservation numérique à long terme de ses publications. Tout le contenu est stocké dans le dépôt institutionnel de l'Universidad Externado de Colombia et dans des systèmes électroniques fiables de préservation, tels que *Open Journal Systems* (OJS), l'inventaire des publications FIGRI et le catalogue éditorial de l'Université, garantissant ainsi son accessibilité, son authenticité, sa traçabilité et sa protection future.

#### **14. Corrections, expressions d'inquiétude et rétractations**

Les revues, livres et collections de thèses de master et de doctorat de la FIGRI assument l'engagement éthique et scientifique à préserver l'intégrité du dossier académique, en veillant à ce que toutes les publications présentent des informations exactes, vérifiables et conformes aux normes internationales d'honnêteté et de transparence éditoriale.

Le Comité éditorial appliquera les principes, critères et procédures définis dans les directives sur les rétractations de COPE, qui guident l'adoption d'actions correctives telles que les corrections, les manifestations de préoccupation ou les rétractations, dans les cas où des erreurs substantielles, des omissions importantes ou des comportements inappropriés sont détectés dans des manuscrits déjà publiés.

##### **14.1. Typologie des actions post-publication**

Dans les processus éditoriaux de FIGRI, trois principaux mécanismes de correction du dossier académique sont distingués :

- Relecture : Utilisée pour corriger de petites erreurs qui n'affectent pas les résultats ou les conclusions du manuscrit.
- Expression de préoccupation : elle est émise lorsqu'il existe des indications raisonnables d'une possible irrégularité éthique ou scientifique, alors qu'une enquête institutionnelle ou externe est en cours.
- Rétractation : il est publié lorsqu'il est constaté que le manuscrit contient des erreurs graves, du plagiat, de la manipulation ou de la falsification de données, une duplication ou toute autre forme de faute scientifique invalidant ses conclusions ou violant l'intégrité du processus éditorial.

#### **14.2. Procédure générale pour les erreurs ou irrégularités**

Le Comité éditorial appliquera le protocole suivant, basé sur les organigrammes de COPE, pour les cas d'irrégularités éthiques possibles dans les manuscrits publiés :

1. Notification initiale : Toute partie (auteur, lecteur, critique ou éditeur) peut signaler une irrégularité.
2. Évaluation préliminaire : Le rédacteur en chef examine les preuves et décide si une action immédiate ou une enquête est nécessaire.
3. Demande de clarification : une réponse formelle est demandée aux auteurs concernés, accompagnée de documents à l'appui.
4. Délibération collégiale : le comité éditorial détermine s'il s'agit d'une erreur mineure, d'une erreur substantielle ou d'une faute prouvée.
5. Mesures éditoriales :
  - Correction, si l'erreur n'affecte pas la validité académique ou scientifique.
  - Expression de préoccupation, si les preuves sont partielles ou si l'enquête est en cours.
  - Rétraction, si une faute grave ou une fraude est confirmée.
6. Communication institutionnelle : Les institutions affiliées ou les bailleurs de fonds seront informés en cas de faute prouvée.
7. Publication de la résolution : la décision sera publiée de manière visible et permanente sur le site web de la revue, liée au DOI original.
8. Toutes les décisions seront consignées dans le dossier éditorial et formellement notifiées aux parties concernées.

#### **14.3. Critères pour publier une correction**

- Correction : il sera publié lorsque l'erreur ne modifie pas les conclusions principales et contribue à l'exactitude du dossier académique.
- Expression de préoccupation : sera utilisée lorsqu'il y a des signes d'irrégularité mais que l'enquête n'a pas encore été terminée ou qu'il n'y a pas suffisamment de preuves.
- Rétraction : elle sera émise lorsque des cas de plagiat, de falsification, de publication redondante, de violation éthique ou de manipulation de données seront prouvés.

Chaque document doit clairement indiquer la raison, la date et l'autorité éditoriale responsable, être lié au DOI original et conservé dans les archives et index numériques correspondants.

#### **14.4. Cas de non-coopération et de renversement**

Si les auteurs ne répondent pas aux demandes ou refusent de collaborer, le comité éditorial suivra le protocole de COPE pour les auteurs qui ne répondent pas aux

allégations de faute, et pourra procéder à une rétractation éditoriale justifiée et en informer les institutions ou financeurs affiliés.

Si il est prouvé ultérieurement qu'une rétractation n'était pas justifiée, une note de renversement ou de rectification sera émise, conformément aux recommandations de COPE, rétablissant la validité du manuscrit.

Toutes les corrections, expressions de préoccupation et rétractations seront conservées de façon permanente dans le dépôt institutionnel de l'Universidad Externado de Colombia et resteront liées au DOI original. Cette préservation sera réalisée conformément aux dispositions établies à l'article 17 ([Conservation et garde des informations éditoriales](#)), garantissant la traçabilité, l'accessibilité et la transparence du dossier académique.

## **15. Plaintes, appels et litiges éditoriaux**

Les revues, livres et recueils de thèses de master et de doctorat de la FIGRI reconnaissent le droit de tous les acteurs du processus éditorial (auteurs, éditeurs, évaluateurs, évaluateurs, membres de comités éditoriaux, équipes de soutien éditorial, entre autres) de déposer des plaintes, appels ou réclamations relatives à des décisions, procédures ou comportements qu'ils jugent injustes, incorrect ou contraire à l'éthique éditoriale.

Dans ce cadre, les plaintes sont comprises comme des désaccords concernant le processus éditorial ; pour les appels, les demandes de révision des décisions déjà adoptées ; et par des conflits, des conflits entre acteurs éditoriaux.

Ces demandes seront traitées de manière impartiale, confidentielle et diligente, conformément aux directives de COPE pour le traitement des plaintes et des appels. L'objectif de cette procédure est de garantir la procédure régulière, la transparence et le respect mutuel à toutes les étapes éditoriales, sans impliquer la réouverture des évaluations déjà conclues, sauf lorsqu'il existe des preuves fondées d'erreur, de conflit d'intérêts ou de violation des principes éthiques.

### **15.1. Types de plaintes**

Les types de réclamations suivants sont reconnus ci-dessous :

1. Appels de décisions éditoriales : révision des décisions de rejet, révision supplémentaire ou acceptation conditionnelle.
2. Plaintes concernant le processus éditorial : observations concernant des retards injustifiés, des erreurs de communication ou le non-respect des procédures.

3. Plaintes pour conduite inappropriée : comportement contraire à l'éthique ou irrespectueux de la part des auteurs, relecteurs, éditeurs, équipe de soutien éditorial.
4. Différends entre parties : conflits entre co-auteurs, évaluateurs ou membres de l'équipe éditoriale dans le cadre d'un processus d'évaluation ou de publication.

### **15.2. Procédure générale pour les griefs et appels**

1. Soumission : la personne intéressée doit envoyer sa demande par écrit au rédacteur en chef ou à l'email institutionnel correspondant, détaillant la raison, la décision ou la procédure contestée ainsi que les preuves soutenant son dossier.
2. Évaluation initiale : le rédacteur en chef vérifiera la pertinence, la base de la demande et les preuves correspondantes.
3. Évaluation par les pairs : si cela est approprié, l'affaire sera examinée par des membres non impliqués du comité éditorial. Ces derniers peuvent demander des avis à des évaluateurs externes ou à un évaluateur tiers indépendant.
4. Décision et communication : la décision sera communiquée par écrit aux parties dans un délai maximum de 15 jours civils à compter de la réception formelle de la demande, en précisant les motifs et les mesures adoptées.
5. Enregistrement : toutes les actions seront consignées dans le dossier éditorial afin de garantir la traçabilité.

Lorsque la demande correspond à un appel d'une décision éditoriale, la procédure inclut une révision formelle du manuscrit et peut conduire à la ratification, modification ou révocation de la décision initiale. La réponse émise par le Comité éditorial sera définitive et sans appel.

### **15.3. Procédure de signalement d'une faute professionnelle**

Plaintes pour comportements contraires à l'éthique ou inappropriés, tels que le langage offensant ; usage abusif d'informations confidentielles ; les partialités délibérées ou conflits d'intérêts non déclarés seront traitées conformément au protocole de COPE pour les allégations de faute.

La procédure comprend :

1. Réception et enregistrement de la plainte avec les preuves respectives.
2. Vérification préliminaire pour déterminer si l'accusation est crédible et étayée.
3. Notification aux parties concernées, en leur accordant un délai de 10 jours ouvrés pour répondre.
4. L'évaluation sera collégiale et les mesures adoptées seront proportionnelles à la gravité de l'infraction et aux preuves disponibles, conformément aux principes

de procédure régulière. Ces mesures peuvent inclure un avertissement formel, une exclusion temporaire ou permanente de la banque des évaluateurs, ou une notification aux institutions affiliées ou aux financeurs, selon le cas.

5. Communication finale aux parties et archivage de l'affaire dans le dossier éditorial.

#### **15.4. Règlement des différends entre les parties**

Les conflits entre co-auteurs, évaluateurs ou membres de l'équipe éditoriale seront gérés par le Comité éditorial comme une instance de médiation neutre, suivant les directives de COPE concernant les différends entre auteurs ou entre auteurs et autres acteurs du processus éditorial.

En cas de solution non trouvée en interne, l'intervention des institutions affiliées ou des financeurs, ou d'un organisme externe spécialisé en éthique éditoriale peut être demandée. Pendant le traitement de l'affaire, le manuscrit concerné restera suspendu jusqu'à l'adoption d'une résolution finale.

#### **15.5. Plaintes de lecteurs ou de tiers**

Les lecteurs, évaluateurs ou autres personnes externes peuvent soumettre des observations ou des demandes de correction sur des manuscrits déjà publiés, à condition qu'ils soient étayés par des preuves vérifiables (erreurs méthodologiques, plagiat, conflits d'intérêts non déclarés, etc.).

Ces situations seront traitées conformément à la procédure établie à l'article 14 ([corrections, déclarations de préoccupation et rétractations](#)).

#### **15.6. Enregistrement et amélioration continue**

Toutes les plaintes, appels et litiges seront consignés dans le dossier éditorial et archivés pour des raisons de traçabilité.

Le comité éditorial effectuera des revues périodiques afin d'identifier les tendances, de renforcer les protocoles internes et d'assurer une amélioration continue des processus et des délais de réponse.

### **16. Propriété intellectuelle et droit d'auteur**

Le processus éditorial des revues, livres et collections de thèses de master et de doctorat de la FIGRI est régi par le principe de respect de la paternité et de l'utilisation responsable du contenu, garantissant la protection des droits d'auteur et de propriété intellectuelle tant des

auteurs que des tiers dont les matériaux sont cités. reproduites ou adaptées dans leurs publications.

Cette politique repose sur la Loi 23 de 1982, la Décision andine 351 de 1993 et les dispositions institutionnelles de l'Universidad Externado de Colombia dans les domaines de la propriété intellectuelle, du droit d'auteur et de l'accès libre. FIGRI promeut la publication en libre accès pour ses revues scientifiques et populaires, ainsi que pour certains ouvrages de recherche, de diffusion et de collections de mémoires de master et de doctorat, conformément à la Politique nationale d'ouverture des sciences 2022-2031 du Ministère des Sciences. Cette politique définit la Science Ouverte comme l'ensemble des pratiques qui rendent le savoir scientifique accessible, accessible et réutilisable à tous, favorisant la collaboration scientifique, l'échange éthique de données et d'informations ainsi que la transparence dans la communication du savoir.

L'engagement envers la Science Ouverte se matérialise dans la promotion du libre accès, la bonne attribution de la paternité et le respect des conditions d'utilisation établies par les auteurs et l'Université, garantissant un équilibre entre la diffusion du savoir et la protection des droits intellectuels.

### **16.1. Droits d'auteur**

Lorsqu'un manuscrit est accepté pour publication :

- Revues scientifiques (OASIS, OPERA, ODEON) et revues populaires FIGRI :

Les auteurs conservent la pleine propriété de leurs droits moraux et économiques sur l'œuvre, accordant à la revue une licence non exclusive pour sa publication, sa distribution, sa communication publique et sa préservation numérique. Cette licence permet aux auteurs de diffuser leurs travaux dans des dépôts institutionnels, des bases de données académiques, des réseaux scientifiques ou des pages personnelles, à condition que la source originale soit citée et que les conditions de la licence de la revue soient respectées.

- Livres de recherche et de diffusion FIGRI :

La publication des livres se fait sous autorisation de licences d'utilisation ou par le biais d'un contrat d'édition, dans lequel les auteurs livrent exclusivement leur travail à l'Université pour publication, distribution et diffusion dans les formats convenus (imprimé, numérique, e-book, PDF ou similaires). L'Université garantit la protection des droits moraux des auteurs et le respect des conditions

contractuelles sur les tirages, réimpressions, redevances et coéditions. Selon le projet éditorial et les accords spécifiques, les livres peuvent être en libre accès ou à distribution restreinte, respectant toujours les droits d'auteur et les dispositions institutionnelles de l'Universidad Externado de Colombia.

Dans tous les cas, FIGRI veille à ce que les publications respectent la législation actuelle sur le droit d'auteur, la politique éditoriale de l'Université et les clauses spécifiques de chaque contrat d'édition, garantissant un équilibre entre la diffusion du savoir et la protection des droits des auteurs.

## **16.2. Publication, utilisation et licence en libre accès**

Le contenu publié par FIGRI, y compris articles, revues, chapitres et livres de recherche ou de diffusion, est distribué selon différentes modalités de licence, selon la nature et l'objectif de chaque publication.

Les revues scientifiques et populaires de la FIGRI adoptent la licence internationale Creative [Commons Attribution-NonCommercial-Share Alike 4.0](#) (CC BY-NC-SA 4.0), qui permet la lecture, le téléchargement, la copier, la distribution et l'adaptation du contenu à des fins académiques et non commerciales, à condition que l'auteur soit dûment reconnu, que la source originale soit citée et que les œuvres dérivées soient partagées sous la même licence.

Dans le cas des livres de recherche et de diffusion, ainsi que dans les collections de mémoires de master et de doctorat, la FIGRI peut choisir de publier sous des licences Creative Commons ou sous des modèles commerciaux à accès restreint, selon la nature de l'œuvre, les accords d'édition et les politiques institutionnelles.

L'accès aux publications FIGRI est disponible sur les portails suivants :

- Portail publications FIGRI : <https://www.uexternado.edu.co/cipe/publicaciones-2/>
- Catalogue général des publications de l'Universidad Externado de Colombia : <https://publicaciones.uexternado.edu.co/>
- Portail institutionnel en libre accès : <https://publicaciones.uexternado.edu.co/acceso-aberto.html>
- OASIS, OPERA et ODEON Magazines : <https://www.uexternado.edu.co/cipe/publicaciones/revistas-open-access/>

### **16.3. Utilisation de matériaux tiers**

Les auteurs sont responsables d'obtenir les autorisations et autorisations nécessaires pour reproduire des figures, tableaux, photographies, illustrations ou autres documents protégés par le droit d'auteur inclus dans leurs manuscrits. Ces documents doivent :

- Avoir l'autorisation correspondante ou être protégé par une exception légale qui autorise son utilisation sans violer le droit d'auteur.
- Soyez correctement cité, indiquant la source et la licence d'origine.
- Être compatible avec la licence sous laquelle le manuscrit sera publié.

Le Comité éditorial peut demander, à n'importe quelle étape du processus éditorial, les preuves soutenant de telles autorisations. Le non-respect de ces dispositions peut entraîner la suspension du processus éditorial, le rejet ou le retrait du manuscrit, selon la gravité de l'affaire.

### **17. Préservation et garde des informations éditoriales**

FIGRI et ses publications garantissent la préservation, la traçabilité, la confidentialité et l'intégrité de toutes les informations générées lors du processus éditorial. L'objectif de cette gestion est d'assurer la préservation systématique du dossier éditorial, ainsi que la vérification et la transparence des décisions prises à chaque étape du processus.

Le dossier éditorial comprend la correspondance avec les auteurs et les évaluateurs, des rapports d'évaluation, des versions manuscrites, des décisions éditoriales et toute la documentation administrative associée. Ce dossier est confidentiel et ne peut être consulté que par l'équipe éditoriale autorisée ou, exceptionnellement, par les instances institutionnelles compétentes en matière d'éthique et d'intégrité académique.

Les revues, livres, ainsi que les collections de mémoires de master et de doctorat de la FIGRI mettront en œuvre des mesures techniques et procédurales garantissant la préservation numérique à long terme du contenu publié et de leurs métadonnées, en cohérence avec les politiques d'archivage institutionnel, de gestion documentaire et d'accès libre. De même, des copies de sauvegarde et des systèmes de stockage sécurisés seront maintenus, garantissant la disponibilité, la traçabilité et la récupération des informations en cas de perte, de dommage ou de mise à jour technologique.

Les informations internes des processus éditoriaux ne seront pas accessibles au public ; Cependant, les résultats des décisions post-publication, telles que les corrections, les rétractations ou les déclarations officielles, peuvent être divulgués de manière transparente et vérifiable par les voies officielles, en conformité avec les principes d'intégrité et de confiance dans le dossier académique.

Le délai minimum de conservation des fichiers éditoriaux sera de cinq (5) ans à compter de la date de publication, conformément aux normes internationales de conservation et d'archives éditoriales.

## 18. Dispositions générales et validité de la police

La politique d'éthique et de bonnes pratiques éditoriales constitue le cadre réglementaire complet qui régit les principes éthiques, procédures et responsabilités des revues scientifiques OASIS, OPERA et ODEON, ainsi que des revues populaires, des livres de recherche et de diffusion et des collections de thèses de master et de doctorat de FIGRI.

Cette politique s'applique à toutes les étapes du processus éditorial, de la réception des manuscrits à la post-publication, et est obligatoire pour les auteurs, éditeurs, évaluateurs et relecteurs, comités éditoriaux, équipes de soutien éditorial.

### 18.1. Autorité responsable

La mise en œuvre, la supervision et le respect de cette politique relèvent du rédacteur en chef des revues, livres et recueils de thèses de master et de doctorat de FIGRI, en coordination avec le Comité de Rédaction et sous la direction générale de la Faculté de finances, de gouvernement et de relations internationales.

Le rédacteur en chef sera responsable de :

- Assurez-vous que toutes les procédures éditoriales respectent les normes énoncées ici.
- Résoudre les affaires éthiques conformément aux protocoles du *Comité d'éthique des publications* (COPE) et aux politiques ou directives institutionnelles de l'Universidad Externado de Colombia.
- Maintenir le dossier éditorial, en collaboration avec l'Assistant de Coordination et de Rédaction, assurant l'enregistrement systématique et l'archivage de toutes les décisions, communications et documents officiels.
- Coordonnez-vous avec les instances institutionnelles compétentes lorsqu'une affaire nécessite un examen externe ou une intervention juridique.

Ces fonctions complètent les dispositions internes de la faculté sur l'intégrité académique et garantissent l'alignement des publications de la FIGRI avec les normes internationales d'éthique et d'édition scientifique.

### 18.2. Diffusion et conformité

La version actuelle de cette politique sera accessible publiquement et de façon permanente sur le portail officiel des publications FIGRI. Leur connaissance et leur

acceptation seront indispensables pour participer à n'importe quelle étape du processus éditorial.

La soumission d'un manuscrit implique l'acceptation expresse des règles établies ici. Le non-respect peut entraîner des mesures proportionnelles selon la nature de l'infraction, notamment la suspension du processus éditorial, l'exclusion des évaluateurs ou, dans les cas graves, la rétractation de manuscrits ou de documents.

### **18.3. Révision, approbation et entrée en vigueur**

La Faculté s'engage à revoir et à mettre à jour périodiquement cette politique, conformément à l'évolution des pratiques éditoriales, aux avancées en éthique, à la science ouverte et à l'édition responsable, ainsi qu'aux nouvelles dispositions institutionnelles, nationales et internationales sur les bonnes pratiques éditoriales. Toutes les modifications doivent être enregistrées avec leur numéro de version, leur date et leur certificat d'approbation correspondant.

La responsabilité de la révision et de la mise à jour incombera aux comités éditoriaux des revues, livres et collections de thèses de master et de doctorat des professeurs, et leur approbation reviendra au Comité du Pilier Transformateur et/ou au Conseil du corps professoral, selon le cas.

La politique d'éthique et de bonnes pratiques éditoriales de la Faculté de finances, gouvernance et relations internationales – FIGRI a été approuvée le 12 novembre 2025 par le Comité du Pilier Transformateur, via le procès-verbal n° 11, et entre en vigueur à la date de son approbation.

### **18.4. Déclaration finale**

Avec cette politique, les revues scientifiques OASIS, OPERA et ODEON, ainsi que les revues, livres populaires et de recherche et recueils de thèses de master et doctorat de la FIGRI, réaffirment leur engagement envers l'éthique académique, la transparence éditoriale, la responsabilité sociale du savoir et la promotion de l'accès libre, consolidant ainsi leur rôle de publications de référence dans les domaines de la finance, gouvernement et relations internationales.

## **19. Références**

Initiative d'accès libre de Budapest. (2002). Lisez l'Initiative d'accès libre de Budapest.  
<https://www.budapestopenaccessinitiative.org/read>

Comité d'éthique des publications (COPE). (2023). Code de conduite COPE.  
<https://publicationethics.org/membership/code-of-conduct>

Ministère de la Science, de la Technologie et de l'Innovation (MinCiencias). (2022). Politique nationale de science ouverte 2022-2031 (Résolution 0777 de 2022). [https://minciencias.gov.co/sites/default/files/politica\\_nacional\\_de\\_ciencia\\_abierta\\_-2022\\_-version\\_aprobada.pdf](https://minciencias.gov.co/sites/default/files/politica_nacional_de_ciencia_abierta_-2022_-version_aprobada.pdf)

Plan S. (2018). *Rendre l'accès libre complet et immédiat une réalité.* <https://www.coalitions.org>

Déclaration de Singapour sur l'intégrité de la recherche. (2010). Déclaration de Singapour sur l'intégrité de la recherche. <https://www.wcrif.org/guidance/singapore-statement>

Universidad Externado de Colombia. (2014). Politique éditoriale de l'Universidad Externado de Colombia. [https://publicaciones.uexternado.edu.co/media/guias/politica\\_editorial.pdf](https://publicaciones.uexternado.edu.co/media/guias/politica_editorial.pdf)

Universidad Externado de Colombia. (2025). Politique sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les processus éditoriaux et académiques des revues et ouvrages de la Faculté de finances, de gouvernement et des relations internationales – FIGRI.